

# MAIRIE DE LORLANGES

43360

Tél. : 04 71 76 02 63

[mairie.lorlanges@wanadoo.fr](mailto:mairie.lorlanges@wanadoo.fr)



## **LE RECENSEMENT CITOYEN (OU RECENSEMENT MILITAIRE)**

Chaque Français dès 16 ans, domicilié sur la commune doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée de défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'Etat (permis de conduire, baccalauréat...).

Pour la 1<sup>ère</sup> période de l'année 2023, il faut être né en **JANVIER, FEVRIER** et **MARS 2007**.

Pour obtenir l'attestation de recensement, il faut se rendre en mairie, muni du livret de famille et d'une pièce d'identité.